



## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2009-2010

---

CH/AF

### Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports

#### Procès-verbal de la réunion du 10 juin 2010

#### ORDRE DU JOUR :

Echange de vues avec les responsables de la formation des enseignants de l'enseignement fondamental

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marcel Oberweis remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Eugène Berger, M. Fernand Diederich, M. Emile Eicher, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser, M. Mill Majerus, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Michel Lanners et M. Guy Strauss, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Gérard Gretsch, Directeur d'études du Bachelor en Sciences de l'Education  
M. Helmut Willems, Directeur adjoint du Bachelor en Sciences de l'Education

Mme Christiane Huberty, Administration parlementaire

Excusé : M. André Bauler

\*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

\*

## Echange de vues avec les responsables de la formation des enseignants de l'enseignement fondamental

En guise d'introduction, M. le Président explique que suite à l'entrée en vigueur des lois scolaires du 6 février 2009, la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports suit de près la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement fondamental. Dans ce contexte, elle s'intéresse à la question de savoir comment l'Université du Luxembourg, qui offre avec le Bachelor en Sciences de l'Education un cursus de formation destiné aux futurs instituteurs de l'enseignement fondamental, s'est adaptée à cette réforme et comment elle prépare les futurs enseignants à leur mission. Respectant le principe de l'autonomie de l'Université du Luxembourg, la Commission estime qu'il ne lui appartient guère de porter un jugement sur cette formation. Elle souhaite plutôt faire valoir son droit à l'information.

C'est dans ce contexte qu'elle a invité les nouveaux responsables du Bachelor en Sciences de l'Education, qui ont été nommés à leurs fonctions en novembre 2009. Il s'agit en l'occurrence de M. Gérard Gretsch, Directeur d'études du Bachelor en Sciences de l'Education, et de M. Helmut Willems, Directeur adjoint du Bachelor en Sciences de l'Education.

- **Présentation des réformes prévues au niveau du Bachelor en Sciences de l'Education**

Les responsables du Bachelor en Sciences de l'Education affirment être prêts à affronter des jugements qui sont de fait inévitables compte tenu de l'importance fondamentale de la formation des futurs instituteurs. Ils exposent que suite à leur entrée en fonction, ils se sont attachés dans un premier temps à faire le point sur la formation en place depuis septembre 2005. Après cette première phase visant à dégager à la fois les points forts et les faiblesses de la formation existante, dans l'optique de l'assurance de la qualité, il s'agit désormais de consolider certaines orientations prometteuses, d'une part, et de donner de nouvelles impulsions ainsi que d'élaborer des réformes conceptuelles, d'autre part. Il importe en effet de développer des stratégies permettant de mettre continuellement la formation à jour et de l'adapter sans cesse aux besoins de l'école luxembourgeoise et aux réformes y relatives.

Les orateurs présentent les réformes préconisées à l'aide d'un document *PowerPoint*. A cet effet, il est renvoyé à la présentation annexée au présent procès-verbal.

A noter que cette présentation constitue la version abrégée d'un bilan élaboré par les nouveaux responsables de la formation en vue de présenter la situation existante et de justifier les besoins en ressources (cf. diapositive 7) auprès du Décanat et du Rectorat. Par le biais d'une stratégie de communication interne systématique, les responsables se sont en effet attachés à faire connaître les besoins en ressources, besoins découlant entre autres de la volonté de renforcer les éléments de didactique et de méthodologie. Ils sont tout aussi conscients de la nécessité de développer la communication externe.

- **Echange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- *Orientation générale de la formation des instituteurs*

Les nouveaux responsables de la formation expliquent que la formation telle qu'elle a été mise en place en 2005 s'est caractérisée par une approche très innovatrice. Elle a de fait préconisé le modèle du « *researching teacher* », donc de l'enseignant qui fait des

recherches sur les processus d'apprentissage. En conséquence, pendant leur premier « temps de terrain », notion utilisée dans cette formation pour désigner les stages, les étudiants ont été amenés uniquement à noter leurs observations relatives aux processus d'apprentissage. Ils étaient donc dotés d'une mission de recherche et non pas d'une mission pédagogique.

Les nouveaux responsables considèrent que la formation s'est trop focalisée sur la recherche. C'est dans ce contexte qu'a été préconisée la notion du « *reflective teacher* », par opposition au « *researching teacher* ». Si l'enseignant doit certes connaître les recherches relatives aux processus d'apprentissage, son rôle n'est pas de faire lui-même en permanence des recherches dans la pratique quotidienne. Dans cette optique, il a été décidé de renforcer dans la formation la place accordée à la didactique et de réduire par contre les activités de recherche. Voilà pourquoi un poste de professeur de pédagogie et de didactique de l'enseignement fondamental a été sollicité (cf. diapositive 6 de la présentation *PowerPoint* annexée au présent procès-verbal). En effet, à l'heure actuelle, le Bachelor en Sciences de l'Éducation peut avoir recours uniquement à des professeurs spécialisés dans la recherche relative aux processus d'apprentissage (« *Lernforschung* ») et ne dispose pas de professeurs spécialistes en didactique (« *Lehrforschung* »). De même, il sera veillé à ce que les étudiants s'impliquent plus activement dans le travail avec la classe lors des temps de terrain.

En ce qui concerne la notion de « *reflective teacher* », elle est censée renvoyer au fait que, vu la diversité croissante à la fois de la population scolaire et du personnel enseignant, l'instituteur ne doit pas se contenter d'être un simple exécutant. De fait, il doit être prêt à réfléchir activement sur la situation telle qu'elle se présente dans sa commune et dans son école. Pour cette raison, les situations rencontrées sur le terrain font l'objet de l'enseignement dispensé dans la formation des instituteurs.

Plusieurs membres de la Commission enregistrent avec satisfaction ce recentrage sur la didactique et sur une approche orientée davantage vers la pratique.

En réponse à une question afférente, il est encore précisé que le « *classroom management* » fait largement partie des enseignements dispensés dans la formation.

En général, il serait intéressant pour la Commission de connaître les contenus précis des enseignements faisant l'objet du Bachelor en Sciences de l'Éducation.

Mme la Ministre apprécie la collaboration avec les responsables de la formation, dans la mesure où le MENFP est représenté dans le comité de pilotage. Tout en approuvant les réflexions des responsables qui concordent avec les demandes émanant du terrain, elle donne à penser qu'il ne serait pourtant pas opportun de se focaliser désormais exclusivement sur la didactique. De fait, il importe de veiller à un juste équilibre entre l'approche axée sur la pratique et celle centrée sur la recherche.

- *Enseignant « généraliste »*

Plusieurs membres de la Commission font valoir que, compte tenu de la volonté affichée de former un enseignant « généraliste », ce dernier devrait avoir des compétences dans tous les domaines. Or force est de constater qu'il n'est pas toujours tenu compte de cette prémisse.

Dans ce contexte sont évoquées les compétences linguistiques assez faibles de certains jeunes enseignants, notamment en français.

Les intervenants donnent aussi à penser que la durée des temps de terrain est trop courte. De plus, compte tenu des exigences divergentes des formateurs sur le terrain, il serait opportun d'investir plus de temps et de moyens dans la formation des instituteurs prêts à accueillir des étudiants.

Les responsables de la formation affirment être tout à fait conscients de la problématique des compétences linguistiques des étudiants. Ils rappellent que les candidats désireux de s'inscrire au Bachelor en Sciences de l'Education doivent se soumettre à un test linguistique. Or il est indéniable qu'il existe une véritable « fuite devant le français ». Dans ce contexte se pose la question de savoir comment ces étudiants reculant eux-mêmes devant le français pourront accomplir avec l'engagement et la motivation nécessaires leur mission qui englobe l'enseignement du français. Les responsables soulignent leur volonté de réagir à ce problème dans les limites de leurs moyens. Une piste consisterait par exemple à favoriser la mobilité vers des universités francophones dans le cadre du semestre à passer obligatoirement à l'étranger.

Partageant ces soucis, Mme la Ministre rappelle que dans le contexte de la réforme préconisée des classes supérieures de l'enseignement secondaire et de l'enseignement secondaire technique, il est cherché à faire ressortir l'importance du français. Dans le cadre du recrutement des futurs instituteurs, il serait envisageable d'exiger un certain niveau de compétence en français et en allemand. L'oratrice rappelle en outre que le MENFP recrute aussi des instituteurs qui ont été formés dans des institutions autres que l'Université du Luxembourg, si bien qu'il convient de se garder de tout jugement global.

Les responsables de la formation partagent aussi les inquiétudes plus générales des intervenants concernant la capacité des jeunes instituteurs à mettre en pratique l'ensemble du *curriculum* dans des domaines dans lesquels ils n'ont organisé que très peu d'activités, voire aucune activité, pendant les temps de terrain. De fait, il n'existe actuellement aucun suivi formalisé des activités accomplies par les étudiants sur le terrain. En automne 2010 sera toutefois introduit un carnet de stage permettant de retracer les activités organisées et de certifier aussi si le candidat est capable de mener à bien ces activités. Faute d'une telle certification, le stage ne sera pas validé. De même, à partir du semestre d'hiver 2010-2011 sera mis en place un nouveau modèle de stage, destiné dans un premier temps aux étudiants de la dernière année d'études. Selon ce modèle, les étudiants seront aussi amenés tous à intervenir seuls dans une classe.

Tout en adhérant à la volonté de former encore et toujours un enseignant « généraliste », conception susceptible de permettre une approche globale de l'élève, un membre de la Commission aborde la question de la nécessaire préparation de cet enseignant à ses multiples missions connexes, telles que l'éducation sexuelle, l'éducation aux médias ou encore l'éducation à la citoyenneté. Il approuve par ailleurs la référence explicite à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Convention internationale des droits de l'enfant, ainsi que le parti pris pour la pédagogie inclusive (cf. diapositive 4). Et de souligner l'importance de la concertation et du travail en équipe des enseignants, de même que du dialogue avec les parents.

Les responsables de la formation confirment qu'il existe des modules obligatoires visant à sensibiliser les futurs enseignants aux multiples missions évoquées ci-dessus. Il convient toutefois d'éviter de trop surcharger les enseignants par l'ajout permanent de nouvelles missions.

Mme la Ministre estime que la question de l'enseignant « généraliste » mériterait un débat plus approfondi. Même s'il faut éviter toute spécialisation excessive dans l'enseignement fondamental, il convient de tenir compte du fait que dans chaque classe intervient plus d'un enseignant.

En outre, il serait souhaitable que le recrutement des enseignants reflète la composition socioéconomique de la population scolaire. Le phénomène de la féminisation du corps enseignant est indéniable. S'y ajoute le fait que compte tenu de leurs origines socioculturelles, il est parfois difficile pour certains enseignants de connaître et de comprendre les problèmes auxquels sont confrontés certains élèves.

Les responsables de la formation sont aussi d'avis qu'il serait intéressant de soumettre l'image et le modèle actuels de l'enseignant à une analyse systématique.

- *Notion de « service provider »*

En réponse à une intervention afférente, les responsables de la formation expliquent qu'ils se qualifient eux-mêmes de « *service provider* » (cf. diapositive 5 de la présentation *PowerPoint* annexée), dans la mesure où ils veillent à répondre davantage aux demandes du terrain. Dans l'optique d'un partenariat avec les formateurs de terrain, ces derniers se verront proposer des formations qui concordent avec le modèle de stage en place. Les orateurs apprécient par ailleurs qu'il existe un nombre considérable d'instituteurs prêts à accueillir des étudiants.

- *Mobilité*

Les étudiants obtiennent en général de bons résultats lors du semestre passé à l'étranger. L'Université du Luxembourg a conclu des conventions avec des universités de nombreux pays. Actuellement sont menés des pourparlers avec l'Université de Genève, afin d'élargir l'offre en universités francophones, compte tenu des problèmes linguistiques évoqués ci-dessus. Les étudiants ne sont autorisés à accomplir leur semestre de mobilité à l'Université de Trèves que s'ils peuvent alléguer des raisons valables (cf. mère ou père de famille monoparentale ayant plusieurs enfants à charge etc.).

- « *Gender mainstreaming* »

Regrettant que le « *gender mainstreaming* » ait pu avoir des retombées dans la formation des futurs instituteurs, un membre de la Commission s'enquiert des conceptions propagées en cette matière via le matériel didactique utilisé dans cette formation.

Les responsables expliquent que dans le cadre de certains cours, il est cherché à sensibiliser les étudiants aux questions relevant du domaine des genres (« *gender* ») (cf. sensibilisation aux différences des sexes et au respect à l'égard de l'autre sexe dont devraient faire preuve les élèves). Par contre, un enseignement du rôle des sexes (« *Geschlechtsrollenerziehung* ») ne fait pas partie du *curriculum*.

- *Collaboration entre le Bachelor en Sciences de l'Education (BScE) et le Bachelor en Sciences Sociales et Educatives (BSSE)*

Afin de renforcer la coordination entre les deux cursus sous rubrique, les responsables du Bachelor en Sciences de l'Education font partie du comité de pilotage du Bachelor en Sciences Sociales et Educatives. Par ailleurs, au niveau de l'enseignement, les premières initiatives concrètes en vue d'une collaboration renforcée sont à signaler. Ainsi, des activités d'enseignement communes sont prévues pour le semestre d'hiver 2010-2011. Compte tenu des systèmes d'organisation différents, la coopération systématique entre les deux formations est par contre plus difficile à réaliser, mais des efforts sont entrepris dans cette direction.

- *Master professionnel et Master académique*

Les Masters professionnel et académique mentionnés dans la présentation *PowerPoint* (cf. diapositive 4) s'adresseront à des personnes pouvant se prévaloir d'une certaine expérience professionnelle.

o *Formation continue des enseignants*

La formation continue des enseignants fait partie intégrante des missions de l'Université. Or jusqu'à présent, il ne lui a pas été possible d'offrir de telles formations, mais il existe des efforts en vue d'y remédier (cf. formation des formateurs de terrain).

Tout en reconnaissant le grand potentiel de la rencontre entre théorie et pratique, les responsables du Bachelor en Sciences de l'Education estiment qu'il faut néanmoins tenir compte des limites de la capacité de travail du personnel sur le terrain qui est actuellement d'ores et déjà engagé dans bon nombre de formations relatives à la mise en œuvre de la réforme scolaire. Dans cette optique, il est fort respectable qu'à côté de leurs multiples obligations, de nombreux enseignants soient prêts à accueillir des stagiaires.

M. le Président remercie les intervenants de l'échange de vues instructif.

\*

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le **jeudi 24 juin 2010, à 10.30 heures**. Elle sera consacrée au projet de loi 6140 modifiant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle (présentation et examen du projet de loi, examen de l'avis du Conseil d'Etat si disponible), ainsi qu'à un état des lieux du projet pilote « Eis Schoul » (demande de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique ADR du 2 juin 2010).

\*

Luxembourg, le 24 juin 2010

La Secrétaire,  
Christiane Huberty

Le Président,  
Ben Fayot

Annexe :

Présentation *PowerPoint* « Der "Bachelor en Sciences de l'Education" (BScE) – 2010. Neue Impulse und konzeptionelle Reformen »

A high-angle, blurred photograph of a crowd of people walking on a light-colored floor, likely in a public space or transit area. The motion blur gives a sense of a busy, moving environment.

# **Der ‚Bachelor en Sciences de l’Education‘ (BScE)– 2010**

## **Neue Impulse und konzeptionelle Reformen**

# 1. Vorbemerkung

- Der Studiengang BScE gilt mit ca. 520 Studierenden und aufgrund seiner Bedeutung für das Land als einer der wichtigsten Studiengänge der Universität Luxemburg.
- Nach dem Ende der Start- und Aufbauphase 2009 ist mit dem Wechsel in der ‚Direction‘ des Studiengangs ein Signal für notwendige Weiterentwicklungen und Reformen des Studiengangs gegeben worden.
- Sowohl hinsichtlich theoretisch-konzeptioneller Fragen als auch in der Organisation und Administration gilt es, bereits eingeleitete, zielführende Strategien zu konsolidieren und neue, wirkungsvolle Verbesserungsmaßnahmen umzusetzen.

## 2. Orientierungspunkte und Prämissen

Grundsätzlich gilt es ein transparentes, inhaltlich überzeugendes, und kohärentes Konzept für den Studiengang zu entwickeln.

Der Studiengang muss

- den Richtlinien von Bologna gerecht werden;
- dem ROI gerecht werden;
- den neuen gesetzlichen Vorgaben und curricularen Plänen des MEN angepasst werden;
- die Entscheidungen des ‚Comité de pilotage‘ exekutieren

## Die Formation sollte

- in ihrer theoretischen und didaktischen Konzeption die internationalen Entwicklungen (Interdisziplinarität, Pluralität) reflektieren;
- von externen Organen für Akkreditierung und Qualitätssicherung evaluiert werden;
- an Zielen und Inhalten der Kinder- und Menschenrechtskonvention ausgerichtet sein;
- den Grundprinzipien einer inklusiven/integrativen Pädagogik verpflichtet sein;
- am Leitbild des kompetenten Kindes orientiert sein;
- die aktive Partizipation aller Teilnehmer des Studiengangs als Grundelement der Ausbildung weiterentwickeln;
- die Zusammenarbeit mit dem BSSE sowie die Herausforderungen durch die neuen Masterprogramme („Master professionnel“ und „Master académique“) reflektieren.

## 3. Zentrale Ziele der Reform

- Theoretische und konzeptionelle Grundlegung der Formation ausarbeiten
- Stärkung der didaktischen Grundlagen der Formation
- Realistische und dem Berufsbild angemessene Verbindung zwischen Forschung und Lehre
- curriculare Ausgestaltung und Stärkung der ‚temps de terrain‘ (Partenariat mit ‚formateurs de terrain‘, BScE als ‚Service Provider‘)
- Kooperation, Partizipation und Dialog

# 4. Umsetzung und kurzfristige Ziele

Ziel ist es, schon im Wintersemester 2010/2011 erste Reformen im Studiengang umsetzen zu können.

## Curriculumsentwicklung

- Stärkung der didaktischen Kompetenzen:
  - durch Entwicklung eines ständigen Angebots in Grundschuldidaktik (Lehrauftrag für WS 2010/ 2011; Ausschreibung einer Prof. für Grundschulpädagogik und Grundschuldidaktik zum WS 2011/ 2012)
  - durch Förderung der Fachdidaktiken (Direction/groupe de travail).
- Stärkung der Zusammenarbeit mit den Schulen, Weiterentwicklung der Schulpraktika durch Stärkung unterrichtsbezogener Aufgaben und klare Rollendefinition (Direction/gdt).
- Entwicklung und Umsetzung einer studiengangsgemessenen, anwendungsbezogenen Forschungskonzeption (Direction/gdt).
- Neugestaltung des Tutoratkonzepts gemäss dem „External Evaluation Report 2009“.
- Weiterentwicklung des Leitbildes des ‚reflective teacher‘.

## Organisation und Management des Studiengangs

- Weiterentwicklung und Zusammenführung der bestehenden bereichsspezifischen Bestimmungen (Examen, Mobilität, Abschlussarbeit, Praktika usw.) in einer einheitlichen Studiengangsordnung (Direction/ Coordination).
- Weiterentwicklung der Standardisierung und Verschriftlichung der Arbeitsabläufe im Studiengang (Direction/ Coordination).
- Vereinfachung der administrativen Aufgaben (Direction/ Coordination).
- Vereinfachung der Struktur des Studiengangs (Direction/ Coordination).

## Ressourcenmanagement

- Verbesserung der Ressourcensteuerung für die ‚Formation‘ (Rekrutierung und Einsatz der Lehrkapazitäten);
- Wiederbesetzung und Stärkung der Position eines Programm-Koordinators (wurde bereits umgesetzt).
- Gezielte Einbeziehung und systematischer Aufbau eines Pools von Lehrbeauftragten (‚vacataires‘).
- Einsatz des ‚Team Teaching‘ reduzieren.